

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Grand jeu concours speedway Days



Article 1 – Société organisatrice

La société SPEEDWAY, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 119, cours lieutaud, 13006 MARSEILLE, identifiée sous le numéro SIRET 34746118800018 immatriculée au RCS Marseille 347461188, numéro de TVA intracommunautaire FR42347461188, (ci-après « la Société Organisatrice »), organise un jeu-concours intitulé « **Grand Jeu concours Speedway Days** » (ci-après « le Jeu »), du **9/04** à **21/06**.

Article 2 – Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure à la date de participation, résidant en **France** .

Sont exclues de la participation :

- les membres du personnel de Speedway+,
- toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du Jeu,
- ainsi que les membres de leur famille (ascendants, descendants, conjoint).

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 – Modalités de participation

Le Jeu se déroule dans le cadre des **journées portes ouvertes** organisées par l'Organisateur, du **9/04** au **21/06** inclus.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Pour participer, les participants doivent :

- **Scanner un QR code et s'inscrire via un formulaire,**
- renseigner les informations demandées (nom, prénom, coordonnées, etc.).

Toute participation incomplète, illisible ou frauduleuse sera considérée comme nulle.

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du Jeu.

Article 4 – Dotation

Le Jeu est doté du lot suivant :

- **un séjour au Tourist Trophy d'une valeur de 3 560€ (1)**
 - **Les trajets en ferry aller-retour entre l'Angleterre et l'île de Man**
 - **Les nuitées au glamping village - sous tentes confortables**
 - **L'accès à notre application personnalisée, un guide exceptionnel pour l'île de Man et les meilleurs lieux pour voir les courses.**
 - **La présence sur place d'un représentant francophone**

- **Jeux vidéo : MOTOGP 2026 d'une valeur unitaire de PS5 / Xbox Series X : 69.99€ ttc & Switch 1 et 2 : 49.99€ ttc (2)**
 - *(1) Séjour du 08/06/2027 au 14/06/2027 incluant les repas mentionnés au programme. Les repas et boissons non mentionnés restent à la charge du bénéficiaire. Sont inclus dans le séjour à gagner : les trajets aller-retour en ferry entre l'Angleterre et l'île de Man : départ depuis le port de Liverpool ou d'Heysham vers le port de Douglas; 6 nuitées au Glamping Village sous tentes confortables; un guide exceptionnel pour l'île de Man et les meilleurs lieux pour voir les courses ; la présence sur place d'un représentant francophone.*
 - *(2) Jeu vidéo MotoGP™26 © 2026 Published and Developed by Milestone S.r.l. All rights reserved. © Copyright MotoGP Group 2026. All rights reserved.*

Le lot ne pourra donner lieu à aucune contestation, ni à un échange ou à un remboursement, ni à une contrepartie financière ou en nature.

Article 5 – Désignation des gagnants

Le gagnant sera désigné par **tirage au sort**, effectué le **22/06**, parmi l'ensemble des participations valides enregistrées pendant la période du Jeu.

Le tirage au sort sera réalisé **par l'Organisateur avec un outil informatique**.

Article 6 – Annonce et remise du lot

Le gagnant sera informé par **email / téléphone**, aux coordonnées fournies lors de sa participation, dans un délai de **30 jours** après le tirage au sort.

Sans réponse du gagnant dans un délai de **30 jours**, ou en cas d'impossibilité de le contacter, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer le lot à un suppléant ou de ne pas l'attribuer.

Le lot sera remis selon les modalités suivantes : **envoi postal**

Article 7 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable :

- en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté perturbant l'organisation du Jeu,
- en cas de dysfonctionnement technique,
- de tout dommage direct ou indirect résultant de la participation au Jeu ou de l'utilisation du lot.

Article 8 – Données personnelles

Les informations recueillies sont nécessaires à la prise en compte de la participation et à la gestion du Jeu.

Conformément à la réglementation en vigueur (RGPD et loi Informatique et Libertés), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données les concernant, en adressant leur demande à : **adresse email** .

Les données seront conservées pendant **30 jours** et ne seront pas utilisées à des fins commerciales sans consentement explicite.

Article 9 – Consultation du règlement

Le présent règlement est :

- consultable gratuitement **en magasin et sur le site www.speedway.fr**,
- disponible sur simple demande auprès de l'Organisateur pendant toute la durée du Jeu.

Article 10 – Loi applicable et litiges

Le présent règlement est soumis au droit français.

Toute contestation relative au Jeu devra être formulée par écrit à l'adresse de l'Organisateur.

À défaut de résolution amiable, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège social de l'Organisateur.